



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 51 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2014155-0011 - Délégation de signature à M. Jean- René VACHER,
secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD 1



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n °2014155-0011

**signé par
Le Préfet**

le 04 Juin 2014

Préfecture de l'Hérault

Délégation de signature à M. Jean- René
VACHER, secrétaire général de la zone de
défense et de sécurité SUD

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
POLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

**Arrêté n°2014-I- 970 portant délégation de signature à
M. Jean-René VACHER, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD**

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PREFET DE L'HERAULT

VU le code de la défense (partie réglementaire) ;

VU les articles L.411-5 et L.411-6 du code de la sécurité intérieure ;

VU les articles R411-4 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2014-296 du 06 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 07 décembre 2012 nommant Monsieur Jean René VACHER secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD ;

VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU la décision ministérielle du 18 avril 2014 affectant à compter du 1^{er} mai 2014 Monsieur Eddie BOUTTERA, administrateur civil, adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de MARSEILLE ;

VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

VU l'arrêté du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean René VACHER, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD, à l'effet de signer, au nom de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, préfet du département de l'Hérault, tous les actes de gestion relatifs aux adjoints de sécurité y compris les sanctions prises à la suite de la consultation de la commission consultative paritaire. Sont exclus de cette délégation les actes concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme infligées sans saisine de la commission consultative paritaire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean René VACHER, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Monsieur Eddie BOUTTERA, adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de MARSEILLE.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eddie BOUTTERA, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Madame Céline BURES, directeur du personnel et des relations sociales.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du département de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 5 JUIN 2014

Le Préfet

Pierre de BOUSQUET